

Cher Pilote,

Dans le cadre des épreuves de Championnats de Ligue Hauts de France de Motocross 2025, il vous est rappelé certaines règles.

DECLARATION DES FORFAITS

Les « forfaits » doivent être déclarés **en ligne sur le site Engage-sports AU + TARD LE LUNDI SOIR** précédent l'épreuve. Vous pouvez y insérer un justificatif médical **EN FRANÇAIS, OBLIGATOIRE pour prétendre à un remboursement**

Passé ce délai, les forfaits pris en compte ne pourront prétendre à un remboursement.

Important : Il est impératif de déclarer en ligne votre annulation afin de pouvoir libérer une place pour les pilotes se trouvant sur une liste d'attente.

REMBOURSEMENTS DES FORFAITS

Depuis plusieurs années, peuvent prétendre à un remboursement, les forfaits « valables » de type blessure et appuyés d'un justificatif médical conforme et uniquement si celui-ci est réceptionné dans un délai de 4 jours suivants la déclaration du forfait et au plus tard l'avant-veille l'épreuve.

Passé ces délais, les forfaits injustifiés ne seront pas remboursés.

Important : on entend par « justificatif médical conforme », le document transmis par un praticien sur lequel peut être stipulé la cause du forfait (blessure). Les dispenses sportives et/ou certificats médicaux non conformes ne sont pas considérés comme un justificatif pris en compte (ex : M.XXXXX est dispensé de toute activité pendant XXXX jours).

PENALITE DES FORFAITS

Une pénalité de 10€ est retenu sur un tarif de 55€ et 15€ sur les tarifs de 45€

Tous pilotes qui ne déclarent pas son forfait perdra la priorité sur tous ses engagements à venir

A partir de deux forfaits non déclarés le pilote sera sanctionné d'une amende de 60€ et ne pourra plus s'inscrire aux épreuves suivantes tant que l'amende ne sera pas réglée.

IMPAYES

1/ Lorsqu'un pilote s'inscrit en une seule fois à plusieurs épreuves d'un championnat de Ligue, le système déclenche un échéancier de paiement.

2/ Les prélèvements automatiques via la Carte Bancaire sont effectués 1 mois avant chaque épreuve.

La régularisation de l'impayé doit se faire dans les 7 jours suivants le mail reçu, pour maintenir l'inscription.

Passé ce délai, l'inscription sera annulée et aucune nouvelle inscription ne sera possible.

Ø Si plusieurs impayés ne sont pas régularisés, le reste des inscriptions sera annulé.

***Important :** Si vous changez de carte bancaire en cours de saison, pensez à mettre à jour votre nouvelle CB sur vos prochains engagements afin d'éviter un « impayé ».*